

DYNAMIQUE CITOYENNE LOCALE AUTOUR DE L'AGRICULTURE PAYSANNE: UNE FORME DE MOBILISATION DISCRETE ET FRAGILE atelier “ Relocaliser pour démocratiser ?” Expériences rurales

Sandra Fiori, urbaniste, diplômée en ethnologie, Dr, maître de conférences, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon, UMR 5600 EVS-Laure (sandra.fiori@lyon.archi.fr, 06 61 75 38 91)

Clémence Gazonneau, architecte DE, diplômée master socio-anthropologie appliquée au développement local, Université Lyon 2 (clemence.gazonneau@gmail.com)

membres bénévoles de l'association Terre de Liens Rhône-Alpes, groupe lyonnais

Nous nous intéressons dans cette contribution aux dynamiques citoyennes menées localement en faveur des alternatives au modèle agricole productiviste, en nous focalisant plus particulièrement sur les réseaux et initiatives liés au maintien et à la défense d'une agriculture paysanne.

ELEMENTS DE CADRAGE

Notre réflexion s'inscrit dans un double contexte, scientifique et d'engagements personnels. Le premier est une enquête exploratoire par entretiens et par observations que nous avons menée ensemble en 2017 sur un territoire rural dynamique, les Monts du Lyonnais, situé entre Lyon et Saint Etienne. Le second est lié à notre implication bénévole, à Lyon, à partir de la même année, au sein du mouvement *Terre de Liens*¹.

Le cadre proposé par le colloque est ainsi l'occasion à la fois d'interroger notre propre engagement et d'approfondir l'analyse des alternatives agricoles, de leurs acteurs et de leurs modes d'action, en mobilisant notre expérience de participation au portage de projet au sein de *Terre de Liens*, mais aussi en nous appuyant sur une bibliographie aujourd'hui un peu oubliée consacrée à l'histoire et à la sociologie des mouvements alternatifs agricoles et ruraux.

Plusieurs questions initiales ont alors orienté notre contribution : alors que la question agricole est régulièrement placée sur le devant de l'actualité des enjeux de société, (en lien à la qualité de l'alimentation, aux difficultés des agriculteurs à vivre de leur métier, au débat public sur l'urgence climatique...), pourquoi les contre propositions concrètes et existantes au modèle agricole productiviste se font-elles peu entendre ? Alors que les télévisions publiques multiplient les reportages d'enquête dénonçant les dérives de l'agriculture industrielle et financiarisée, pourquoi la dynamique paysanne contestataire des années altermondialistes ne s'est-elle pas ranimée ? En ce sens, dans quelle mesure les initiatives citoyennes ont-elles pris le relais de ces luttes paysannes ? Dans quelle mesure sont-elles les héritières ? Peuvent-elles les remplacer ? Être efficaces ?

Des formes de résistance et d'expérimentation à “bas bruit” ?

L'hypothèse sur laquelle nous avons construit notre propos est celle du caractère “discret” des formes de résistance et d'expérimentation aujourd'hui fédérées autour de l'agriculture paysanne. Discret pouvant s'entendre ici dans deux sens : celui de dynamiques peu visibles, mais aussi d'initiatives discontinues dans l'espace, disséminées géographiquement.

¹ <https://terredeliens.org>

La contestation du modèle agricole productiviste semble en effet aujourd'hui surtout se faire entendre indirectement, sous d'autres voix : on la retrouve dans les mouvements de lutte contre "les grands projets inutiles", sous la forme d'une critique anti-capitaliste plus large et plus radicale où l'agriculture représente un registre de contre-projet parmi d'autres (Gosselin et Bartoli, 2018). Le projet porté par Notre-Dame des Landes inscrit ainsi l'agriculture dans un ensemble de propositions touchant aux "formes de vie" en général (Bulle, 2018).

De même, les alternatives agricoles et leurs déclinaisons locales sont aujourd'hui surtout appréhendées sous l'angle d'un renouveau général des communs (Dardot et Laval, 2014). Dit autrement, c'est un peu dans les interstices de la multitude des alternatives qui se rangent derrière les communs que les initiatives liées à l'agriculture paysanne se laissent entrevoir, tendant à masquer l'identité spécifiques des domaines dans lesquels s'exercent ces communs.

Ces alternatives apparaissent aussi relativement "invisibilisées" au sein même du monde agricole : à la fois car ces alternatives procèdent de pratiques "hors-cadre" des politiques publiques et parce que les politiques publiques elles-mêmes intègrent ces alternatives dans une version édulcorée, synonyme de "durable" (Deléage, 2018) Enfin, elles procèdent d'une série d'initiatives diffuses, contrairement aux grandes mouvements de lutte ou d'occupation dans la durée comme le fut en son temps la lutte du Larzac ou plus récemment Notre-Dame des Landes. L'ancrage local constitue d'ailleurs une revendication de l'agriculture paysanne.

L'agriculture paysanne, des pratiques fédérées autour d'une structuration déjà ancienne

L'agriculture paysanne est une notion qui, en France, est à la fois associée au syndicat de la *Confédération paysanne* et qui relève d'une assise plus large et plus ancienne.

Elle constitue, avec « la défense de ses travailleurs », la base sur laquelle le syndicat a défini son projet à sa création, en 1987. Dans une stratégie de différenciation par rapport au syndicalisme majoritaire de la FNSEA, il s'agit alors pour le nouveau syndicat de défendre les petits et moyens agriculteurs déjà largement menacés par les politiques agricoles, mais aussi de construire son projet politique sur une alternative à l'agriculture d'entreprise productiviste, comme "projet global d'agir répondant aux attentes des paysans, de la société et des territoires". (La Confédération paysanne, sans date, 55) Ce projet politique est affiné entre 1990 et 1998 au cours d'une série de rencontres et de colloques qui débouchent sur la rédaction d'une "charte de l'agriculture paysanne", présentée publiquement au colloque de Rambouillet en 1998 et portée non pas directement par la Confédération paysanne, mais par ce qui représente alors son organe de réflexion et de formation, la Fédération des Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural (FADEAR).

La Confédération paysanne s'est plus largement constituée en agrégeant les forces syndicales progressistes en présence dans les années 1980 mais aussi des militants issus de groupes locaux engagés dans les pratiques d'une agriculture alternative et leurs réseaux associatifs déjà constitués. (Martin, 2005, chap. 19 ; La Confédération paysanne, sans date, 13), ainsi que des intellectuels universitaires spécialistes de l'agriculture (Deguara, 2004).

En ce sens, les valeurs et les principes de l'agriculture paysanne telles qu'elles ont été formalisées par la Confédération paysanne et encore aujourd'hui représentées par la FADEAR reposent sur un double héritage.

Le premier est celui des premières « agricultures différentes » (Muller et alii, 1984), « hors du cadre tracé par les politiques publiques [...] » (Cordelier, 2008) portées dès la fin des années 1960 par des agriculteurs cherchant à concilier les contraintes imposées par la modernisation avec des aspirations individuelles à une vie plus en cohérence avec leur métier et leurs valeurs.

L'agriculture paysanne se définit encore aujourd'hui avant tout comme un ensemble de pratiques basées sur des systèmes de production plus « économes et autonomes », touchant à l'autonomie de

l'exploitation et de ses moyens de production à l'égard des fournisseurs et filières avales, mais aussi à celle de l'agriculteur et de ses conditions de travail. L'agriculture paysanne relève ainsi de pratiques dé-spécialisées qui mettent l'accent sur la création de valeur ajoutée et privilégient le travail humain sur le capital : investissements limités, choix (techniques, de commercialisation et de financement) maîtrisés, productions diversifiées, valorisation de la qualité des cultures et des produits par rapport aux volumes de production, transformation sur place, circuits courts ... Une autre base associée à ces pratiques est l'utilisation économe des ressources (limitation maximale des intrants, pratiques culturelles et adoption d'espèces rustiques adaptées aux conditions locales...), le travail avec les éco-systèmes et la contribution à leur préservation (Deléage, 2018, 42).

Le second héritage est celui des mouvements associatifs qui ont accompagné les premières alternatives agricoles et qui étaient la plupart du temps eux aussi locaux². Tournés vers le développement rural, ces mouvements se retrouvent autour de valeurs partagées liées à l'écologie, à l'éducation populaire (Cordelier et Mengin, 2009), à l'économie sociale et solidaire et aujourd'hui aux communs. C'est de là que naît la dimension citoyenne par laquelle les alternatives agricoles se développent encore actuellement. Dans les années 1960-70, ces mouvements ont aussi joué un rôle important dans la conception des formes pionnières de développement local (Houée, 2013 ; Gontcharoff, 2019 ; Houssel, 2000), « solidaristes », ascendantes et endogènes. Ils témoignent alors d'une convergence avec la vision portée par les agriculteurs engagés dans les premières alternatives agricoles quant au rôle qu'ils ont à jouer, au-delà de l'exercice de leur métier, dans la vie sociale locale et la dynamique des territoires.

Depuis 2001, structures liées aux pratiques d'agriculture paysanne et milieux associatifs liés au développement rural sont réunis au sein d'*InPACT*, réseau fédératif créé autour de la diffusion des pratiques de l'agriculture « durable » ou « paysanne », de la promotion de l'emploi et des projets agraires, et plus largement des liens entre agriculture et territoires. On retrouve ainsi au sein de ce réseau les associations « historiques » déjà citées (Civam, MRJC, FADEAR...), et des acteurs plus récents, comme la fédération des AMAP ou le mouvement citoyen *Terre de Liens*.

Au-delà de la Confédération paysanne, l'agriculture paysanne se définit finalement comme un champ qui structure les alternatives agricoles depuis les années 1960-70. Et c'est en ce sens que l'on peut aujourd'hui décrire les « assemblages »³ auxquels donnent lieu ces alternatives.

ASSEMBLAGES AUTOUR DE L'AGRICULTURE PAYSANNE DANS LES MONTS DU LYONNAIS

Assemblages 1 - acteurs

Les assemblages sur lesquels la dynamique citoyenne autour de l'agriculture paysanne se configure localement reposent d'abord sur des types d'acteurs. De ce point de vue, on retrouve parmi ceux que nous avons interviewés et cotoyés dans les Monts du Lyonnais les profils décrits dans l'analyse des alternatives agricoles des années 1970-80 :

- des agriculteurs proches des « agriculteurs intermédiaires » décrits par Alphandéry, Bitoun et Dupont (1989 ; 31, 274 et 281-282) ou de ceux que Mouchet et Le Clanche (2007) nomment « petit agriculteur entrepreneur territorial ». Développant des systèmes de production « autonomes et économes », convaincus du rôle que l'agriculture et les agriculteurs jouent dans la société, s'assurant paysans, ils cherchent à redonner du sens à leur métier et à leur rapport au travail. La mise en adéquation de leur métier et de leur mode de vie s'accompagne d'une

² cf. Par exemple *Peuple et Culture* créé en Isère en 1945, les *Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural* (Civam), nés dans les années 1950, le *Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne* (MRJC).

³ en référence à la notion proposée par le colloque.

implication dans l'animation de la vie locale et/ou dans des responsabilités collectives dans des organisations professionnelles ;

- quelques élus locaux et « maires entrepreneurs, rassembleurs d'idées et catalyseurs d'énergie » (Faure, Gerbaux, Muller, 1989), de gauche mais aussi de droite, convaincus ou curieux du rôle que les alternatives citoyennes ont à jouer dans le maintien de l'agriculture et le développement de leur territoire ;
- des associations impliquées dans le développement rural, décrites précédemment, parmi lesquelles les ADDEAR du Rhône et de la Loire et plusieurs groupes locaux bénévoles de Terre de Liens.

Les **ADDEAR** ont pour activités privilégiées la formation aux différents volets de l'activité agricole (commercialisation, transmission, comptabilité...) et l'accompagnement au projet d'installation en agriculture paysanne ou biologique. Ces services s'adressent à ceux pratiquant une agriculture « autonome » et des projets « hors cadre » des aides et prestations proposées par des organismes institutionnels proches des politiques agricoles dominantes, tels que les *chambres d'agriculture*.

Terre de Liens est né en 2003 de plusieurs objectifs : enrayer la disparition des terres agricoles et « libérer la terre de la spéculation foncière, favoriser l'accès des paysans à la terre, promouvoir des projets citoyens pour dynamiser les territoires ruraux et appuyer une agriculture respectueuse de l'environnement ». Le portage foncier de projets et l'acquisition collective de fermes constituent son activité principale, comme moyen de favoriser la transmission de fermes existantes et de soutenir de nouvelles installations en agriculture biologique. Ce « mouvement citoyen » regroupe 3 structures : l'achat des fermes se fait par le biais d'une *fondation* ainsi que d'une *foncière*, qui collecte l'épargne solidaire et gère les fermes. La dynamique citoyenne du mouvement reste surtout portée par une association nationale, fédération de 19 associations territoriales (régionales ou locales), qui assurent, par le biais de salariés et de bénévoles, le « travail de terrain » : accompagnement des porteurs de projet et instruction des projets d'acquisition de fermes, mise en réseau de partenaires, sensibilisation du grand public.

Assemblages 2 - des assemblages souples, entre réseaux fédératifs et ancrages locaux

La dynamique citoyenne autour de l'agriculture paysanne articule une structuration diffuse et des ancrages locaux. Les ADDEAR du Rhône et de la Loire ainsi que *Terre de Liens* sont des organisations qui ont une assise locale plus large que les Monts du Lyonnais et font partie de structures nationales (respectivement la FADEAR et le mouvement national *Terre de Liens*), elles-mêmes membres du réseau *InPACT*. Le caractère fédératif et l'emboîtement d'échelles géographiques qui structure ces organisations relève d'un fonctionnement en « réseaux multiples et souples ouverts sur l'extérieur » (Alphandéry, Bitoun et Dupont, 1989), p. 282) favorable aux assemblages.

Les assemblages locaux autour de l'agriculture paysanne s'appuient ainsi sur des « réseaux d'information et d'échange, réseaux d'entraide, réseaux de commercialisation » (idem) qui mêlent des formes d'organisation institutionnelles et des communautés de pratiques. Ces dernières peuvent être professionnelles (par exemple celle des chargés de développement local travaillant au sein d'associations comme les ADDEAR, au sein de collectivités locales ou ensemble), syndicales ou militantes (au sein de *la Confédération paysanne...*), ou bien directement liées à l'activité agricole, autour de la vente directe, des pratiques culturelles (Derbez, 2018) ... Des groupes locaux se déploient ainsi notamment autour des savoir-faire paysans, de la production de savoirs non standardisés ou non stabilisés, sur la base d'échanges d'expériences de pairs à pairs.

Les assemblages liés aux ancrages locaux mobilisent ainsi la circulation des individus d'une institution et d'un groupe ou d'une communauté à l'autre. Une des propriétés des acteurs rencontrés les plus engagés dans les alternatives agricoles dans les Monts du Lyonnais est ainsi la pluri-identité (élu-agriculteur ; chargé de développement-militant, ...) ou le pluri-engagement : tel représentant départemental de la *Confédération paysanne* est aussi impliqué dans le réseau constitué autour de la sélection et la culture de variétés « paysannes » de maïs ; tel autre est en contact avec *Terre de Liens* pour la transmission de sa ferme ; telle chargée de mission d'une communauté de communes est elle-même porteuse d'un projet d'installation... Cette porosité contribue à la mise en réseau des organisations, des groupes et des initiatives. A l'échelle du territoire, ces individus représentent des personnes ressources ; collectivement, leurs rôles sont variables selon les situations : porteurs de projet, facilitateur, contre-pouvoir.

Assemblages 3 - relier citoyens et monde agricole : dispositifs autour de la transmission - installation

En réponse à l'un des principaux enjeux de l'agriculture paysanne, à savoir le maintien d'agriculteurs nombreux sur les territoires, l'aide à la transmission d'exploitations et à l'installation agricole constitue un des objectifs d'actions privilégié pour les ADDEAR comme pour *Terre de Liens*.

La structuration en réseaux s'incarne à ce titre dans une série d'actions régulières menées dans les Monts du Lyonnais comme ailleurs, sous la forme de formations mais aussi d'autres dispositifs :

- visites de fermes ;
- « cafés-transmission » et « cafés-installation », conçus pour se faire rencontrer agriculteurs cédants et porteurs de projets d'installation ;
- « théâtre-forum » qui empruntent aux méthodes de l'éducation populaire pour faire échanger le public sur les problématiques locales de transmission des fermes (les a priori, les jeux d'acteurs).

Ces dispositifs sont à la fois des espaces-temps de sociabilité et d'inter-connaissance, de partage d'expériences, de débat ou de sensibilisation où s'initient des collaborations, de nouvelles initiatives, où se concrétise la constitution et la mise en récit d'un commun et où la militance s'exerce, pour les porteurs de ces actions, "de côté", sous des formes moins instituées que dans des organisations et des assemblées traditionnelles. Leur vocation est aussi de favoriser le lien des citoyens au monde agricole.

A ces configurations diffuses et spatialisées correspond un autre type d'assemblage : l'assemblage par projet, qu'il nous a paru intéressant d'illustrer car il détaille la façon dont les acteurs, les réseaux souples et les communautés de pratiques évoquées précédemment se configurent en situation. Il permet également d'aborder plus directement la question des « épreuves démocratiques » auxquelles la dynamique citoyenne à laquelle nous nous intéressons est soumise.

Pour cela nous rendrons compte de l'échec d'un projet d'acquisition foncière destinée à la création d'un espace test agricole (ETA) dans les Monts du Lyonnais, porté par différents acteurs institutionnels, politiques et associatifs, auquel nous avons participé entre 2017 et 2019.

LE MAINTIEN DE L'AGRICULTURE PAYSANNE A L'EPREUVE D'UN PROJET D'ESPACE TEST AGRICOLE DANS LES MONTS DU LYONNAIS

Un espace test agricole (ETA) est un dispositif qui existe en France depuis environ 10 ans. Calqué sur le principe des incubateurs appliqué à l'activité agricole, un ETA permet à des porteurs de projet d'installation agricole de tester leur activité pendant une période de 1 à 3 ans, en leur mettant à dis-

position des outils de production, c'est-à-dire des terres et des locaux, des machines... (fonction "pépinière"), en leur donnant un cadre légal (fonction couveuse via la mise en place d'un contrat d'appui au projet d'entreprise) et en leur offrant un accompagnement (tutorat...)⁴

A l'origine du projet : une confluence de dynamiques

Né du projet de transmission d'un agriculteur et d'une dynamique de territoire, le projet d'un espace-test agricole dans les Monts du Lyonnais témoigne des modes d'assemblage évoqués précédemment.

Fin 2015, un couple cinquantenaire d'éleveurs laitiers bio en GAEC suit une formation de l'ADDEAR de la Loire sur la transmission. Très engagé localement (CUMA, agriculture paysanne, circuits courts...), le couple ne veut que la ferme "parte à l'agrandissement" et peine à trouver des repreneurs intéressés. L'idée de transmettre en créant un ETA germe à la suite d'une assemblée générale de l'ADDEAR au cours de laquelle le couple d'agriculteurs entend parler de ce dispositif.

La formation suivie par le couple s'inscrit dans un programme d'actions développé depuis 2015 par les ADDEAR du Rhône et de la Loire pour favoriser l'installation et la transmission des fermes sur les Monts du Lyonnais. Ce programme reçoit notamment l'appui de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, en concertation avec les Chambres d'agriculture du Rhône et de la Loire.

Ces différents acteurs s'avèrent ainsi intéressés par le projet d'ETA proposé par l'agriculteur cédant.

Pour les ADDEAR, il est l'occasion de développer un nouveau type d'espace-test, pérenne, implanté autour d'une seule ferme, qui permettrait aussi de développer la fonction de test en polyculture-élevage. Il existe en effet en encore peu d'ETA en élevage et dans le Rhône, les ETA en place fonctionnent "en archipel", c'est-à-dire sous la forme d'îlots disséminés chez des agriculteurs qui mettent des parcelles à disposition de porteurs de projet.

Pour les élus intercommunaux, l'enjeu est double : maintenir sur leur territoire une agriculture de proximité, en particulier dans sa vocation d'élevage laitier, et plus largement adapter l'agriculture de moyenne montagne au changement climatique. En effet, les Monts du Lyonnais sont un territoire de moyenne montagne où l'agriculture, qui représente encore 11% de l'emploi direct, est majoritairement orientée sur l'élevage laitier (57% des exploitations font du lait, représentant 75% de la SAU agricole) et structurée en petites exploitations (30 ha en moyenne). Plusieurs facteurs fragilisent toutefois cette agriculture : topographie du territoire, crises laitières successives induisant des choix d'agrandissement et d'intensification pour une partie des exploitants ; 300 départs à la retraite prévus d'ici 2022 (1/3 des agriculteurs) ; des profils d'installation hors cadre familial plus nombreux, mais en majorité intéressés par les productions végétale ; pression foncière et immobilière liée la proximité de Lyon et St Etienne ; problématique de préservation des ressources en eau. Les Monts du Lyonnais disposent en même temps d'atouts pour redéployer l'activité agricole : une habitude de travail collectif et d'entraide (Houssel, 2000), de nombreuses exploitations en circuit courts et 16 % des exploitations en AB, ainsi qu'une demande en produits locaux et de qualité par des consommateurs urbains vivant à moins de 40min.

Une étude de faisabilité de l'ETA est réalisée par les ADDEAR et l'agriculteur cédant à l'automne 2016 et, au premier semestre 2017 et un comité de pilotage pour le montage du projet est constitué. Y sont impliqués plusieurs co-porteurs : des collectivités locales d'échelon intercommunal (la communauté de communes des Monts du Lyonnais, *Saint Etienne Métropole* et le *SIMA Coise* engagé dans la préservation de la ressource en eau et l'expérimentation agro-écologique), les ADDEAR 69 et 42. Sont également associés au comité de pilotage les *chambres d'agriculture* Loire et Rhône, ainsi

⁴ <https://reneta.fr>

que des organismes de formation agricoles locaux (maisons familiales rurales) et l'*Association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire* (ARDAB) travaillant notamment sur le développement des filières AB. Le comité de pilotage se donne pour missions “ les “discussions, concertations et orientations stratégiques du projet, les décisions sur chacun des chantiers et la co-construction”. Il s'entoure, pour la mise en œuvre de ses orientations et décisions, de “cercles de travail technique” en charge de la “conception technique fine sur chacun des chantiers ; l'interpellation du CoPil [...] pour demandes de co-conception ou prises de décisions”.⁵

C'est en décembre 2017, alors que le projet était déjà lancé, que *Terre de Liens* a été sollicitée comme partenaire du projet. Nous n'avons nous-mêmes suivi ce projet que dans ses derniers mois (juin -octobre 2018), au sein du groupe bénévole lyonnais (en lien avec une salariée de *Terre de Liens* Rhône-Alpes) et en étant à ce titre impliquées, via le comité de pilotage du futur ETA, dans un groupe de travail autour de la fonction “pépinière” pour définir, avec les porteurs du projet, la faisabilité d'un rachat *Terre de Liens* d'une partie de la ferme futur espace-test.

Notre récit du processus de projet est un compte-rendu a posteriori. Il s'appuie sur une analyse des archives écrites dont nous disposons : différents documents diffusés par le comité de pilotage (pas tous), ainsi que l'ensemble des documents et échanges de mails dans lesquels nous avons été impliquées pour le montage du dossier d'instruction d'achat de terres par *Terre de Liens*. C'est donc à partir de ce point de vue que nous rendons compte de l'analyse de ce projet, dont nous n'avons pas une vue d'ensemble.

Epreuve 1 - la multiplicité des acteurs en jeu

Le projet d'ETA des Monts du Lyonnais relève d'emblée d'un montage complexe du fait de la multiplicité des acteurs impliqués, dont aucun n'a un rôle strictement technique ni n'est vraiment neutre politiquement :

- Les ADDEAR co-portent le projet sans en être le porteur ni financier ni politique et restent de ce fait à la périphérie du premier cercle de décision ;
- les *chambres d'agriculture* et la *Safer* font pour les ADDEAR l'objet d'une coopération vigilante, teintée d'une méfiance liée à l'histoire politique de ces différentes structures. La représentation syndicale des élus de la *chambre d'agriculture* départementale assoit une politique de développement agricole qui suit généralement le modèle dominant et qui n'est pas toujours liée aux projets locaux. Aussi, les différentes structures de développement agricole (*chambres d'agriculture*, *Safer*, ADDEAR) se trouvent souvent dans une position de concurrence lorsqu'il s'agit de la transmission de fermes, ce qui ne facilite pas la coopération ;
- la communauté de communes des Monts du Lyonnais est réputée fédérer des élus de différents bords politiques, dynamiques pour porter ensemble des projets environnementaux et agricoles. Le président du comité de pilotage du futur ETA est lui-même agriculteur, mais non engagé dans les alternatives ;
- les chargés de développement local exercent un métier construit sur un rôle d'appui technique mais aussi sur une forte interdépendance avec les élus locaux ; à la fois autonomes dans l'exercice de leur emploi et amenés à négocier avec des partenaires multiples, ce sont des professionnels qui sont aussi parfois militants de l'agriculture paysanne à titre personnel. (Jeannot, 2005)

La composition du comité de pilotage porte ainsi en elle-même des conflits potentiels de valeurs autour du projet, ainsi que des jeux de pouvoir locaux pour acquérir ou conserver un rôle, une

⁵ extraits du compte-rendu du comité de pilotage de mai 2018.

légitimité, un poids décisionnaire. Pour autant, un compromis entre les différents acteurs existe autour du projet d'ETA, qui se situe davantage au démarrage qu'à l'issue du processus de montage ; ce compromis est contenu dans la composition même du comité de pilotage, dont chaque membre entre dans le projet avec ses propres valeurs et intérêts, sa propre « antériorité » (Le Strat, 2007).

Bien que nous ayons globalement eu peu accès aux confrontations de points de vue entre acteurs durant le processus de montage du projet ces éléments nous ont été perceptibles via :

- le seul comité de pilotage élargi auquel nous avons assisté, lors de la prise de parole d'un des représentants de la chambre d'agriculture, critiquant le modèle économique proposé par les porteurs de projet du monde alternatif, ("tester une activité avec 4 vaches n'est pas viable"), et au cours du silence gêné de l'assistance qui a suivi ;
- le compte-rendu écrit du comité de pilotage de mai 2018 qui tente de "ménager la chèvre et le chou" : il y est souligné « la volonté de ne pas opposer les formes d'agriculture et d'accompagner tous les types de projets agricoles : en bio comme en conventionnel ; sous des formes individuelles ou sociétaires ; en circuits courts ou en circuits longs. [...] l'ETA n'a pas vocation à contraindre les testeurs vers une forme d'agriculture. Il n'empêche que les chiffres des CODIT départementaux montrent que les installations hors-cadre familial, tournés vers les circuits courts et en agriculture biologique sont dans une dynamique forte de croissance. »⁶

En ce sens, c'est bien une "épreuve démocratique" classique, liée au jeu d'acteurs et à leurs rapports de force, qui aura finalement raison du projet.

Son arrêt explicite est annoncé en octobre 2018 dans un courrier co-signé des co-porteurs : « alors que le temps était venu d'entamer la phase de mise en œuvre opérationnelle de cet Espace test, [les quatre co-porteurs du projet] ont décidé conjointement de ne pas poursuivre ce projet [...]. Techniquement, la prise de risques financiers, fonciers et juridiques est en effet apparue trop importante aux acteurs porteurs du projet. Et, dans le contexte de chacun, il n'a été possible à aucun d'entre nous de s'engager à porter plus loin la gouvernance et la responsabilité du dispositif. »

Si la question de la gouvernance du futur ETA a suscité de réelles difficultés de définition, elle a aussi vraisemblablement cristallisé les conflits, comme en témoigne le silence dont ont fait preuve nos interlocuteurs a posteriori. Les quelques informations glanées oralement nous ont sans plus de détails laisser entendre : l'existence de pressions syndicales et politiques ayant pesé sur les décisions finales ; l'implosion, dans les mois qui ont suivi l'arrêt du projet, de la coopération entre agriculteurs pour préserver localement, sur la commune de la ferme destinée au futur ETA, la dynamique de l'agriculture biologique et la cohérence des regroupements parcellaires initialement envisagés.

Epreuve 2 - rendre la ferme transmissible : le projet d'ETA à l'épreuve du bâti

Comme le souligne Le Strat (2007) en reprenant une analyse de Latour (Latour, 1992), tout projet repose sur une « écologie » faite d'aléas, de vicissitudes et de revirements qui en rendent le cours incertain, non linéaire, non totalement planifiable, et engendre, en cours de route, des reformulations des objectifs initiaux.

Dans notre cas, la complexité de montage de l'ETA tient notamment au caractère émergent de ce type de projet, pour lequel il est difficile de s'appuyer sur un précédent. A ce titre, les différents aspects du projet (respectivement liés aux fonctions de couveuse, de pépinière et d'accompagnement) ont été conçus, définis et négociés parallèlement, au fil des mois.

⁶ p. 5

Ayant participé pour *Terre de Liens* au groupe de travail "pépinière", nous insisterons dans cette dernière partie sur la participation des acteurs non-humains - et en particulier du bâti agricole - dans « l'épreuve démocratique » qu'a traversé ce projet.

La question de l'acquisition et de l'aménagement du bâti agricole nécessaire aux futures activités de test n'a en effet pas cessé, jusqu'à quelques jours de l'arrêt du projet, de faire l'objet d'incertitudes.

L'assise du futur ETA était constituée de l'exploitation en élevage bovin que le fermier cédant à l'initiative du projet souhaitait transmettre. Cette exploitation comprend : 56 ha de terres réparties sur plusieurs sites plus ou moins distants du siège de la ferme, dont 10 ha d'emblée proposés à l'achat par *Terre de Liens* pour l'usage du futur ETA et 13 autres intégrés dans un deuxième temps à ce rachat TdL ; des bâtiments d'habitation où le cédant continuera de vivre ; une stabulation.

Si le fermier cédant n'a jamais souhaité vendre la partie habitation de sa ferme, plusieurs scénarios se sont succédé quant au devenir de la stabulation dans le futur ETA.

1. Dans un premier temps, l'étude de faisabilité présentée en juillet 2017 prévoyait la location ou la mise à disposition, par le cédant, de la stabulation pour les futurs besoins des testeurs, charge à la collectivité de financer et faire réaliser les travaux nécessaires à ces futures activités. Presqu'un an plus tard, en juin 2018, lorsque *Terre de Liens* est explicitement sollicitée comme partenaire du projet pour le rachat d'une partie des terres, l'hypothèse de racheter également le bâti agricole et de prendre à notre charge les travaux d'aménagements intérieurs nous est soumise.
2. Cette demande arrive dans un contexte où la Foncière *Terre de Liens* se voit confrontée à un problème global de gestion et d'entretien du bâti sur nombre de ses fermes, ce qui suscite des débats au sein des associations régionales quant aux orientations de la politique d'acquisition que le mouvement souhaite poursuivre (faut-il privilégier les seules acquisitions foncières ou favoriser le maintien de fermes "entières"?). A ce titre, la Commission de Suivi des Projets *Terre de Liens* Rhône-Alpes, instance d'expertise des projets constituée de bénévoles, préconise qu'une autre solution soit proposée, argumentant le manque de moyens humains au sein du mouvement, ainsi que le délai qu'induirait une maîtrise d'ouvrage interne. Alors que nous sommes en désaccord avec la Foncière sur un autre projet pour lequel nous faisons valoir l'acquisition d'un bâti, nous, bénévoles du groupe *Terre de Liens* Lyon, nous faisons le relais de cette demande auprès des co-porteurs du projet d'ETA ; nous prenons en même temps conscience du rôle capital de soutien que doit jouer auprès de nous la communauté de communes co-porteuse du projet. Le principe sur lequel nous convergions alors avec les membres du comité de pilotage de l'ETA et une salariée de la Foncière est celui d'un rachat de la stabulation par *Terre de Liens* après travaux réalisés par la communauté de communes.
3. Dans cette perspective, l'examen détaillé, par les salariées de *Terre de Liens*, de l'implantation des parcelles et bâtiments à racheter, conduit à un nouveau revirement : la Foncière ne s'engagera pas dans le rachat de la stabulation car au regard des règles d'urbanisme, la stabulation est trop proche des bâtiments d'habitation. Lors d'une réunion du groupe de travail "pépinière" auquel nous participons quelques jours plus tard (début juillet 2018) avec des membres du comité de pilotage et une salariée de *Terre de Liens* Rhône-Alpes qui est désormais elle-même très engagée à nos côtés dans le projet, une nouvelle hypothèse est posée : celle de la construction d'un bâtiment neuf pour accueillir les futurs test de l'ETA. Cette salariée et sa collègue de la Foncière chargée d'instruction et de suivi des acquisitions, évaluent, sur un bâtiment neuf de 400 m², la capacité d'investissement maximale qui permettrait de rester dans un compte d'exploitation équilibré ; différents calculs circulent alors dans les échanges de mails, trop techniques pour que nous les comprenions.

4. Le comité de pilotage de l'ETA nous informe qu'il abandonne l'idée de faire construire une stabulation neuve, par manque d'assentiment du fermier cédant, de l'incompatibilité éthique à reconstruire sur des terres agricoles et à laisser vide une stabulation existante, ainsi qu'en raison de la complexité que cette solution impliquerait en termes de planning et de financement.
5. Dès lors, *Terre de Liens* s'engage dans le seul rachat de 23 ha de terres et nous nous attelons à constituer le dossier nécessaire à "l'instruction" de ce rachat durant le mois de juillet et fin août.

A priori "plastiques", les différents scénarios de transmission du bâti agricole se referment donc à mesure qu'ils sont mis à l'épreuve de dispositifs techniques, qu'il s'agisse des travaux nécessaires à l'aménagement de la stabulation, des règlements d'urbanisme, des subventions publiques...

Epreuve 3 - faire parler la ferme : le rachat par *Terre de Liens* à l'épreuve du "dossier d'instruction"

Au titre des dispositifs techniques s'invitant "à la table des négociations" figure la procédure d'instruction propre à *Terre de Liens* et contenue dans un dossier normé que les bénévoles ont à charge de constituer puis d'instruire successivement auprès de différentes instances de *Terre de Liens* : salariés de l'association et de la Foncière, conseil d'administration de l'association régionale, commission d'engagement nationale.

Ce dossier relève d'une longue liste de rubriques à remplir, que l'on peut voir comme autant de manières de « faire parler la ferme ». Certaines sont conçues pour évaluer la pertinence du projet et sa robustesse "politique" : contexte et enjeux locaux du projet, points forts et points faibles, adéquation aux valeurs *Terre de Liens*, acteurs impliqués, notamment les collectivités locales et « l'attitude de la SAFER quant au projet », engagement des porteurs de projet, capacité des bénévoles à suivre et accompagner le projet par la suite... D'autres éléments, très techniques, ont trait à la viabilité économique du projet, comprenant l'état détaillé du parcellaire à acquérir, le compte d'exploitation, le plan de financement...

De nombreux échanges ont lieu entre nous (bénévoles porteurs de ce dossier d'instruction), les salariées de *Terre de Liens* et la chargée de développement de la communauté de communes, pour réunir les différentes informations et pièces requises : plans parcellaires précis, nature des parcelles, montant des fermages...

La constitution du dossier d'instruction *Terre de Liens* répond à une procédure modèle tirée de l'expérience acquise par le mouvement au fil des années. Si les bénévoles que nous sommes avons travaillé à ce dossier sans en connaître préalablement ni toutes les implications techniques ni les prérogatives des salariés de *Terre de Liens*, l'accompagnement de tels dossiers relève pour ces derniers d'un « régime de familiarité » (Thévenot, cité in Barbier et Trépos, 2007 : § 23).

Pour reprendre le vocabulaire de la sociologie de la traduction (Callon, 1996), le dossier d'instruction *Terre de Liens* est l'expression de différents porte-paroles et procède d'une « mise en forme de nature politique », c'est-à-dire d'« opérations par lesquelles des êtres singuliers sont portés à l'état "général", leur permettant d'être détachés de leurs attaches locales et saisis par un autrui compétent ». (Barbier et Trépos, op. cit. : § 25)

Que ce soit à travers les différents scénarios d'acquisition du bâti ou à travers le dossier d'instruction, la résistance de la ferme à être "enrôlée" (Callon, op. cit) témoigne de l'épreuve de réalité que subit l'innovation sociale portée par différents acteurs au travers de ce projet d'espace-test agricole.

Conclusion

Le compte-rendu de l'échec du projet d'espace-test agricole et plus généralement de son processus, tout en témoignant de la fragilité inhérente à « l'écosophie » de tout projet, reproblématise la discrétion de « nos » mobilisations citoyennes sous l'angle d'une fragilité sans doute plus large, celle de leur caractère micro-social.

Doit-on aussi les voir comme une « contestation soft » (Fougier, 2009) ? Les expérimentations citoyennes autour de l'agriculture paysanne procèdent de logiques de coopération avec les institutions. Certains auteurs voient ainsi comme un échec l'institutionnalisation auxquelles ces expérimentations ont progressivement donné lieu depuis les années 1980 en entérinant une logique de cohabitation avec les pratiques du modèle dominant (Bitoun et Dupont, 2016) ou en ayant accepté les règles de la co-gestion sur lesquelles fonctionne le monde agricole français (Ogor, 2017).

En ce sens, pour reprendre Dardot et Laval (Fernandez-Savater, 2016) : « l'important dans l'expérimentation est la mise en œuvre d'une voie alternative possible qui ne pourra être étendue, voire généralisée, que par un affrontement avec les structures de pouvoir. On ne fera pas l'économie de la question du pouvoir même si celle-ci ne se pose plus dans les termes de la « conquête du pouvoir », mais plutôt dans ceux de la construction de nouveaux pouvoirs capables d'une coordination démocratique. ». De même, la critique adressée par Vignet (2015) au militantisme de réseau, en écho aux réseaux souples sur lesquels se sont construits les mouvements alternatifs de l'agriculture paysanne, offre matière à discussion : « Par refus du militantisme classique et de la hiérarchie de parti, les militants d'aujourd'hui préfèrent la forme du réseau. Ils oublient que la domination est d'abord un rapport social, et qu'elle peut se trouver aussi bien dans les relations informelles et rhizomatiques que dans les rapports aux institutions. »

Eléments bibliographiques

Alphandéry P., Bitoun P., Dupont Y. (1989). *Les champs du départ. Une France rurale sans paysans ?*, Paris, La Découverte.

Barbier R., Trépos J.-Y. (2007). « Humains et non-humains : un bilan d'étape de la sociologie des collectifs », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 2007/1 (Vol. 1, n° 1), p. 35-58.

Bitoun P. et Dupont Y. (2016). *Le sacrifice des paysans. Une catastrophe sociale et anthropologique*, Paris, Éditions l'Échappée.

Callon M. (1996). « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins pêcheurs dans la Baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, n°36.

Cordellier, S. (2008). L'émergence de groupes promouvant des systèmes de production « différents ». *Pour*, 196-197(1), 220-229. doi:10.3917/pour.196.0220.

Dardot, P. et Laval, C. (2014). *Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, Paris, La Découverte.

Deguara S. (2004), « Conditions d'émergence de la Confédération paysanne et conditions de production d'une nouvelle idéologie paysanne : éléments pour une socio-histoire du mouvement progressiste paysan », *Quaderni*, n. 56, pp. 71-83. <doi : <https://doi.org/10.3406/quad.2004.1651>>

Deléage E. (2004). *Paysans, de la parcelle à la planète. Socio-anthropologie du Réseau d'agriculture durable*, Paris, Syllepse.

Deléage, E. (2018). « Retour à la terre : entre promesses et contradictions ». *Ecologie & politique*, 57(2), 39-49. doi:10.3917/ecopo1.057.0039.

Deléage, E. (2012). « Les paysans dans la modernité ». *Revue Française de Socio-Économie*, 9(1), 117-131. doi:10.3917/rfse.009.0117.

Derbez F. (2018), "D'un maïs, l'autre: Enquête sur l'expérimentation collective d'agriculteurs rhône-alpins autour de variétés de maïs population", *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 12, 2(2), pp. 259-287. <doi:10.3917/rac.039.0259>

Faure A., Gerbaux F., Muller P. (1989). *Les entrepreneurs ruraux : agriculteurs, artisans, commerçants, élus locaux*, Paris, L'Harmattan.

Fernandez-Savater A. (2016). « De l'autonomie au commun. Sur Cornelius Castoriadis, entretien avec Pierre Dardot et Christian Laval », *Vacarme* [en ligne], 10 juin 2016.

Fougier E. (2009). « 10 ans après Seattle : de la contestation hard à la contestation soft ». *Revue internationale et stratégique*, 76(4), 71-78. doi:10.3917/ris.076.0071.

Gosselin S. et Bartoli D. gé (2018). « La condition terrestre en luttes: Zads, écolos, paysans, autonomes, migrants, indigènes », *Terrestres* [en ligne], n°1, octobre 2018. <https://www.terrestres.org/2018/10/09/la-condition-terrestre-en-luttes/>

Gontcharoff G. (2019). *Vous avez dit développement local ? - Histoire et fondements du développement local par ceux qui l'ont construit*, La librairie des territoires.

Houée P. (2013). *Le Mené, Territoire pionnier*, Presses imprimerie Le Maire.

Houssel J.-P. (2000). « Promotion collective et développement dans la France rurale progressive : l'exemple des Monts du Lyonnais », *Annales de Géographie*, vol. 109, n° 611, 21-42.

Jeannot G. (2005). "Les métiers flous du développement rural", *Sociologie du Travail*, Elsevier Masson, 47 (1), pp.17-35. <halshs-00412206> (dernière visite : septembre 2019)

La Confédération paysanne (sans date), *Une histoire de la Confédération paysanne par celles et ceux qui l'ont vécue*, La Confédération paysannes éd. <http://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/qui/documents/Histoire_de_la_Conf.pdf> (dernière visite : septembre 2019)

Latour B (1992). *Aramis ou l'amour des techniques*, Paris, La Découverte.

Martin J. (2005). *Histoire de la nouvelle gauche paysanne: Des contestations des années 1960 à la Confédération paysanne*. Paris: La Découverte.

Mouchet C. & Le Clanche J. (2007). « Un nouveau regard sur les petites exploitations ». *Pour*, 194(2), 67-73. doi:10.3917/pour.194.0067.

Muller P., Le Monnier J., Pernet F. (1984). *Les agricultures différentes*, Grenoble, Peuple et Culture, La pensée sauvage.

Nicolas Le Strat P. (2007). "Ecosophie du projet", <http://www.le-commun.fr/index.php?page=ecosophie-du-projet> [mis en ligne en juillet 2007].

Ogor Y. (2017). *Le paysan impossible. Récit de luttes*, Le Mas d'Azil, Les éditions du bout de la ville.

Pernet F. (1982). *Résistances paysannes*. Presses universitaires de Grenoble, 191 p.

Van der Ploeg J. D. (2014). *Les paysans du XXIe siècle. Mouvements de repaysanisation dans l'Europe d'aujourd'hui*, Paris, Éditions Charles Léopold Mayer.

Vignet J. (2015). « Contribution théorique à l'autonomie. Faire dialoguer I. Illich et C. Castoriadis », *Contretemps* [en ligne], 23.02.2015.

Wenger E. (2005), *La théorie des communautés de pratique*, Presses Université Laval.